Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
34	Malawi	2014/54	Commission nationale du Malawi pour l'UNESCO (État partie)	Politiques culturelles	Oui

Intitulé du projet	Mise en place d'une industrie cinématographique durable au Malawi.
Durée du projet	Avril-octobre 2014
Objectif	Le projet vise à renforcer l'industrie cinématographique nationale au Malawi grâce à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'investissement nationaux.
Bref résumé **(§ 16.1)**	La Commission nationale du Malawi pour l'UNESCO propose d'organiser deux tables rondes et une campagne de communication visant à : (1) déterminer les besoins et les défis de l'industrie cinématographique au Malawi ; (2) élaborer des stratégies propres à apporter des solutions aux problèmes critiques que rencontre l'industrie cinématographique au Malawi ; (3) favoriser la constitution de réseaux et les échanges d'idées et faire prendre conscience de la valeur associée à l'industrie cinématographique au Malawi.
Résultats et impact escomptés **(§ 16.2)**	• Les besoins de l'industrie cinématographique du Malawi et les défis auxquels elle se heurte sont recensés – un appel sera lancé aux professionnels et aux experts afin qu'ils présentent des exposés sur les enjeux essentiels intéressant l'industrie cinématographique locale. Un groupe d'experts techniques, composé de huit membres, sera constitué avec pour mission de sélectionner les exposés qui seront présentés et d'élaborer le programme de la table ronde. Une table ronde de cinq jours sera alors organisée, durant laquelle des conclusions seront présentées, des débats auront lieu et des recommandations seront formulées. • Une stratégie et un plan d'investissement nationaux pour l'industrie cinématographique sont élaborés et soumis – une table ronde de cinq jours réunissant des professionnels et des experts de l'industrie cinématographique, ainsi que des représentants des pouvoirs publics, sera organisée, durant laquelle on analysera les recommandations présentées au cours de la table ronde précédente, avant d'élaborer une stratégie et un plan d'investissement nationaux pour l'industrie cinématographique au Malawi. Une conférence de presse sera organisée pour présenter les conclusions de cette table ronde. • Un réseau de représentants des institutions publics, de la société civile et d'acteurs culturels impliqués dans l'industrie de l'audiovisuel est constitué et le rôle potentiel des industries de la création dans le développement économique et social est mieux présenté – les principaux acteurs du secteur cinématographique seront réunis afin de promouvoir l'élaboration de partenariats et d'établir une plate-forme pour les échanges d'idées.

Montant recommandé (en $ US) **(§ 16.3)**	42 490
Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC **(§ 16.4)**	• Contribue à l'adoption de politiques culturelles propres à promouvoir le développement de l'industrie cinématographique au Malawi – le projet vise à harmoniser les politiques, les procédures et les réglementations qui s'appliquent à l'industrie cinématographique et à permettre l'élaboration de stratégies propres à régler les principaux problèmes auxquels elle se heurte. • Encourage le dialogue et la constitution de réseaux au Malawi – les parties prenantes des secteurs public et privé dans le secteur cinématographique, ainsi que des représentants d'autres secteurs connexes dont l'éducation, les technologies de l'information et de la communication (TIC) seront réunis afin de promouvoir la constitution de réseaux au sein de l'industrie cinématographique au Malawi.
Faisabilité et impact structurel escompté **(§ 16.5)**	En dépit des efforts déployés ces dernières années pour revitaliser l'industrie cinématographique au Malawi, un certain nombre de facteurs, tels que l'absence de cadre politique, le manque de moyens techniques de l'industrie et la pénurie de structures qui permettraient aux cinéastes de définir des orientations stratégiques, ont empêché son développement. Cette proposition de projet a été conçue afin d'apporter des solutions à ces défis. Le projet démontre un impact structurel potentiel, car il garantit la participation active des principales parties prenantes, à savoir l'Université du Malawi, la Copyright Society of Malawi (COSOMA), la Malawi Communications Regulatory Agency (MACRA), la Commission de censure, le Ministère des arts et de l'artisanat et le Ministère de l'industrie. La proposition s'inspire des résultats de l'assistance préparatoire fournie dans le cadre du FIDC, qui visait à renforcer les industries culturelles du Malawi. Elle contribuera à l'obtention de résultats durables et pérennes et à assurer l'impact du projet. Les objectifs du projet sont clairement exprimés et réalisables dans le respect des échéances et du cadre budgétaire présentés. L'information fournie indique que le demandeur est capable de mettre en œuvre le plan de travail et de gérer le budget annoncé.
Commentaires des évaluateurs	Les évaluateurs recommandent d'appuyer ce projet car il correspond de toute évidence à la priorité suivante du FIDC : « Mettre en place des politiques culturelles et/ou renforcer l'infrastructure institutionnelle ». Ce projet a des objectifs clairs et le demandeur a acquis une solide expérience de la gestion financière. Les principaux objectifs définis pour le projet sont le reflet des priorités et des besoins du Malawi et on peut s'attendre à ce que sa mise en œuvre conduise à l'élaboration de politiques applicables à l'industrie cinématographique locale.